COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 1er mars 2024

Hausse de 3.0 centimes du prix indicatif A dès le 1er juillet 2024

Après des négociations extrêmement ardues, le comité de l'Interprofession du lait (IP Lait) a augmenté le prix indicatif A de 3.0 centimes pour les 3e et 4e trimestres 2024, le faisant passer à 82.0 centimes par kilo de lait A. Le paquet global comprend en outre l'encaissement de 0.5 centime en plus sur un total de 5.0 centimes dans les fonds de l'IP Lait. Compte tenu de la situation actuelle du marché, la hausse du prix indicatif a été repoussée au troisième trimestre et, parallèlement, les valeurs de référence pour le soutien à l'exportation seront réexaminées afin de continuer à stabiliser le marché intérieur. L'IP Lait a également décidé d'introduire un calculateur d'empreinte climatique national, utilisable sur une base volontaire. Un signe fort de la branche laitière, qui est le premier secteur de l'agriculture suisse à aborder la question de manière intégrale et concrète, afin de garantir également une comparaison avec l'étranger.

Un pas dans la bonne direction

L'adaptation du prix indicatif A est fondamentalement un pas dans la bonne direction pour les producteurs trices de lait et résulte d'un compromis durement négocié. Au cours des trois dernières années, les augmentations des coûts de production ont largement absorbé les hausses de prix. Pour les producteurs trices de lait, il est donc essentiel que ces augmentations puissent être répercutées sur le marché. C'est la seule façon de garantir une production laitière suisse durable à long terme. Cet objectif n'est donc pas encore atteint. Il faut pour cela un signal clair de la future PA 2030.

Marché du fromage et trafic de perfectionnement dans le cadre de la "loi chocolatière"

L'équilibre du marché laitier, avec des frontières ouvertes sur le marché fromager de l'UE, est un exercice de haute voltige sur le marché laitier suisse. Durant le premier semestre 2024, la baisse de la production de fromage, associée à une quantité importante de lait de restriction, se traduit actuellement par une hausse des stocks de beurre et une grande production de protéines. Le beurre devrait toutefois être nécessaire sur le marché intérieur lors du second semestre. Quant à la protéine, il faut l'exporter. Par conséquent, il est évident que les importations de beurre ne seront plus d'actualité jusqu'à nouvel avis.

Un signal fort

La décision d'introduire volontairement un calculateur d'empreinte climatique national dans la production laitière suisse est un signal positif adressé à la société et aux consommateurs-trices. Les producteurs-trices de lait qui utiliseront cet outil seront dédommagés à raison d'au moins un centime par kilo de lait soumis à ce calculateur. Le comité de l'Interprofession du lait décidera de la date d'introduction.

Renseignements:

Nora Jungo, Communication PSL	079 461 57 49
Boris Beuret, président PSL	079 486 83 39
Stephan Hagenbuch, directeur PSL	079 292 97 52